

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille- vingt et un, le vingt novembre, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Alain ERRARD, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient **présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mme CHAFFOTTE-MAUBERT Coralie
- Mme CHARRIER Marie-Claude
- M. ERRARD Alain
- Mme GARCIA Joëlle
- M. GODEFROY Christian
- M. MARY Michel
- Mme PROTAS Vera
- Mme FORGE Sylviane
- M. CAMUS Laurent
- M. BARON Eric

Était **absent excusé** M. BOUQUEREL Jean-Yves (pouvoir donné à M. MARY Michel)

DATE DE CONVOCATION : 8 novembre 2021

La séance est ouverte à 10h07

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2021 ;
- Contrat territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- Délégués dans les commissions communautaires à la CCVVS ;
- Approbation du rapport de la CLECT (ruissellement) ;
- Désignation d'un délégué à la commission communautaire CRTE ;
- Décision modificative – budget principal ;
- Questions diverses.

Mme CHARRIER Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que tous les documents à l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 septembre 2021 (délib 2021-31)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié

Considérant l'envoi du compte-rendu avec la convocation à la présente séance.

Sur présentation de monsieur le Maire,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2021.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

2- Contrat territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – adhésion au SIEVA (délib 2021-32)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-20,

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie ;

Vu le XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « Eau et Climat », qui engage la période 2019-2024 et vis à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique ;

Vu la Charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
Vu le Contrat Territorial « Eau et Climat » du Vexin Français ;
Vu le Programme d'Actions qui a été établi entre les différents maîtres d'ouvrages à l'échelle du Vexin ;
Considérant l'intérêt de mener une politique cohérente de protection de la ressource en eau à l'échelle du Vexin ;

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier d'information relatif aux modifications soumises à délibération.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 11, contre :0, abstentions :0)

Approuve rejoindre le groupement de syndicat dont le SIEVA est le porte-parole ;
Approuve les termes du Contrat Territorial « Eau et Climat » du Vexin Français et le Programme d'Actions qui lui est annexé ;
Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial « Eau et Climat » du Vexin-Français, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération (en particulier la convention de partage des frais financiers)
Autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'adaptation climatique de l'AESN.

3- Désignation de conseillers municipaux dans les commissions communautaires de la CCVVS

Monsieur le Maire rappelle que seuls les délégués titulaires ou suppléants doivent participer aux commissions communautaires de la CCVVS.

4- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délib 2021-33)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la C.C.V.V.S en date du 10 novembre 2021,
Vu le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021 ;
Considérant que les conseillers-municipaux doivent délibérer sur le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021 dans un délai de 3 mois à compter de sa notification

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 1)
Approuve le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021

5- Désignation de conseillers municipaux au sein de la commission Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la CCVVS (délib 2021-34)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement intérieur de la communauté de communes Vexin Val de Seine,
Considérant que les conseillers-municipaux doivent faire part de leurs souhaits de participation aux seins des différentes commissions communautaires,
Considérant la demande de la CCVVS de délibérer pour désigner un délégué communautaire dans un délai de 3 mois,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 10, contre : 0, abstentions : 1)
Décide de ne pas désigner de délégué communautaire pour le moment, en attente d'informations complémentaires sur le fonctionnement de cette commission

6- Décision modificative du budget « EAU » 2021 (délib 2021-35)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021/18 du 10 avril 2021 correspondant au vote du budget primitif « EAU » 2021,
Considérant la nécessité de réajuster les crédits liés aux amortissements, reversement à l'agence de l'eau des taxes perçues pour redevances pollution domestique et les provisions liées au risque d'absence/de difficultés de recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
Prend une décision modificative du budget comme suit :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF Art 604/ Chap 11	4 282.83 € (3 754+528.83)	
TOTAL D 011	4 282.83 €	
DF Art 701249/ Chap 014		3 754 €
TOTAL D 14		3 754 €
DF Art 6815 / Chap 68		528.83 €
TOTAL D 68		528.83 €
D Art 673 / Chap 67	128€	
TOTAL D 67	128 €	
D Art 6811/ Chap 42		128 €
TOTAL D 042		128 €
DI Art 203 Chap 20		128 €
TOTAL D 020		128€
RI Art 28158/ Chap 040		128 €
TOTAL R 040		128 €

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

7- Questions diverses

Préparation budgétaire pour 2022

Les services préfectoraux ont demandé à Monsieur le Maire et ses adjoints de se présenter en préfecture concernant la capacité d'autofinancement de la commune.

Les dernières recherches et actions ont permis de réduire les dépenses d'électricité et le coût des abonnements, renégociation des contrats d'assurances véhicules et bâtiments, résiliation en cours des contrats de location maintenance copieur...)

Le Conseil municipal a été invité à chercher d'autres postes pour augmenter les recettes de fonctionnement.

Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRMT)

Les services de la préfecture et le CEREMA viendront au 1^{er} semestre 2022 pour présenter au conseil municipal leurs recommandations et les travaux à entreprendre pour la sécurisation de certains pitons.

Remise des cadeaux aux anciens :

Les anciens ayant répondu favorablement recevront leur cadeau le samedi 4 décembre entre 10h et 12h dans la salle communale de la mairie ; il est demandé que 2 personnes de la commission d'action sociale soient présents pour leur remettre leur cadeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40

Etabli par Mme Marie-Claude CHARRIER, Secrétaire de séance

Haute-Isle, le 20 novembre 2021
Le Maire, M. Alain ERRARD

